

## APPEL A CANDIDATURES DOTATION COMPLEMENTAIRE SAAD GRILLE D'INSTRUCTION DES PROJETS

### Objectifs priorités par le Département d'Eure-et-Loir :

Axe 1 - 1 : Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés

Axe 1 - 2 : Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire

Axe 1 - 3 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités

Axe 2 - 1 : Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées

Axe 2 - 2 : Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées

Axe 3 - 1 : Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

Chaque critère relatif à la cohérence du projet dans son intégralité est coté de 0 à 3 : 0 signifie que le SAAD ou le projet ne répond pas au critère ; 3 signifie que le SAAD ou le projet répond pleinement aux critères. Les cotations 1 et 2 permettent de définir les niveaux intermédiaires.

1 – CRITERES RELATIFS A LA COHERENCE DU PROJET DANS SON INTEGRALITE	NOTES
<b>Le SAAD répond aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des SAAD</b> (Livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de prestation, projet de service – Cf cahier des charges national)	
<b>Les moyens et modalités de réalisation du projet prennent en compte les spécificités du public visé</b> (Par exemple : âge, lieu de vie, interculturalité, sexe, capacités, pathologie...)	
<b>Le coût des actions par rapport aux nombres de bénéficiaires est estimé au regard de l'action proposée</b> (Par exemple : budget prévisionnel détaillé, clair et cohérent par rapport au projet ; coût de l'action raisonnable au regard du dimensionnement)	
<b>Capacités des ressources humaines pour le projet</b> (Par exemple : moyens humains et compétences suffisants pour mettre en place l'action ; à défaut, possibilités d'évolution explicitées : recrutement, recours à un prestataire externe.... Moyens financiers suffisants pour mettre en place l'action (autofinancement...) ; à défaut, évolutions ou cofinancements réalistes explicités.)	
<b>Certaines actions sont financées par d'autres organismes</b> (CARSAT, CNSA, conférence des financeurs, MSA...) Echelle d'évaluation : Financée entre 0 et 25% = 0, de 26% à 50% = 1, de 51% à 75% = 2, au-delà de 75% = 3	
<b>Le tarif horaire appliqué par le SAAD correspond au moins à son prix de revient</b> (couverture de l'ensemble de ses dépenses) (oui = 3 / non = 0)	
<b>NOTE GLOBALE POUR LA COHERENCE DU PROJET</b>	

Chaque critère relatif aux objectifs est coté de 0 à 3 : 0 signifie que la ou les actions de l'objectif ne répondent pas aux critères ; 3 signifie que la ou les actions répondent pleinement aux critères. Les cotations 1 et 2 permettent de définir les niveaux intermédiaires.

2 – CRITERES RELATIFS AUX OBJECTIFS	NOTES					
	Axe 1-1	Axe 1-2	Axe 1-3	Axe 2-1	Axe 2-2	Axe 3-1
<b>Repérage des personnes et conformité au public cible</b> <i>(Par exemple : moyens et méthodologie mis en œuvre pour repérer le public visé et le mobiliser ; moyens et modalités de réalisation du projet prenant en compte les spécificités du public visé : âge, lieu de vie, interculturalité, sexe, capacités, pathologie...)</i>						
<b>Périmètre géographique</b> <i>(Par exemple : périmètre clairement identifié et justifié par le SAAD)</i>						
<b>Contenu et méthodologie de la conception et de la réalisation de l'action</b> <i>(Par exemple : description du contenu des actions, de la méthodologie employée pour la construction, le cas échéant recours à des référentiels, utilisation d'outils de suivi)</i>						
<b>Pertinence du format du projet</b> <i>(Par exemple : format d'action adapté à l'objectif ciblé, fréquence des actions réaliste et adaptée au public visé, etc.)</i>						
<b>Faisabilité et simplicité de mise en œuvre</b> <i>(Par exemple : faisabilité du projet sur le plan technique)</i>						
<b>Détail du coût et du mode de financement de l'action ciblée</b>						
<b>Présence d'une stratégie de communication adaptée au public, au personnel, aux partenaires extérieurs</b>						
<b>Planification du projet</b> <i>(Par exemple : calendrier prévisionnel du projet clairement établi et compatible avec le projet)</i>						
<b>Système de télégestion existant et/ou capacités du SAAD à fournir des indicateurs fiables et vérifiables</b>						
<b>Pertinence des critères d'évaluation des résultats</b> <i>(Par exemple : objectifs clairs et résultats attendus bien définis : critères d'évaluation adaptés au projet, outils d'évaluation explicités et adaptés au projet : capacité à réaliser des données statistiques en vue d'une évaluation)</i>						
<b>NOTE GLOBALE POUR CHAQUE OBJECTIF</b>						

NOTE GLOBALE DES CRITERES 1 ET 2	NOTE GLOBALE	COEFFICIENT	NOTE FINALE
1 - Critères relatifs à la cohérence du projet dans son intégralité	/18	8	/144
2 - Critères relatifs aux objectifs	/180	1	/180
<b>TOTAL DES CRITERES 1 ET 2</b>			<b>/324</b>
<b>NOTE FINALE RAMENEE SUR 20</b>			<b>/20</b>